

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANCIENS RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 7 Septembre, 1849 No. 103.

## DISCOURS

DE M. DE MONTALEMBERT SUR LA PRESSE.

Suite et fin.

M. de Montalembert.—Après la pitié, je vous disais tout-à-l'heure que j'invoquerais encore, pour vaincre vos scrupules, la paix, la paix, le premier besoin des sociétés, le premier besoin de l'homme dès qu'il est sorti de l'état sauvage. Eh bien ! la paix, l'avons-nous ? La paix au dehors, oui, mais la paix au dedans, est-ce la paix que l'état dans lequel nous vivons ? Non, vous le savez tous. Cependant c'est le premier besoin et le premier devoir de l'homme social, c'est le but de tous les progrès, de toutes les lois, de toutes les inventions de la civilisation, c'est le but même de la guerre. Oui, la guerre n'est légitime que quand elle a la paix pour but.

Eh bien ! cette paix, elle vous est nécessaire non-seulement pour jouir, comme on croit, de ces biens matériels dont la possession et la jouissance sont légitimes, quand ces biens eux-mêmes le sont ; mais elle vous est nécessaire surtout pour jouir de la vie domestique, de la vie intime, de la vie du cœur, de la vie de famille, de ce qu'il y a de plus intime et de plus sacré dans le cœur de l'homme. Et comment en jouirions-nous au milieu des bouleversements, des menaces, des terreurs qui nous assiègent aujourd'hui ? Oui, quel est le sort, quelle est la mère qui peut aujourd'hui contempler la tête de ses enfants sans trembler pour l'avenir, sans que des larmes ne viennent mouiller leurs paupières, larmes d'une trop légitime sollicitude sur l'avenir que réservent à ces êtres chéris que Dieu nous a donnés, les insensés qui condamnent notre pays et notre société à un incendie perpétuel ?

Où voilà ce qu'ils font, ces ennemis de la paix, des familles et des États. Je parle de ce que j'ai senti moi-même, et voilà pourquoi, du haut de cette tribune, je lance sur leur tête non seulement la réprobation d'un honnête homme, d'un bon citoyen et d'un ami de la liberté, mais aussi la malédiction d'un père. (Très bien ! très bien !)

Maintenant, sont-ce là les seuls coupables ? Non, ils ne sont pas, dans ma pensée, les seuls coupables, et ici j'aborde la partie la plus difficile et la plus délicate de la tâche que je me suis imposée. Est-ce que le parti qui s'appelle conservateur, modéré, des honnêtes gens, enfin le parti auquel je me fais gloire d'appartenir, le parti de la résistance, si vous l'aimez mieux, dans tous les éléments divers qui le composent aujourd'hui, est-ce qu'il n'a rien à se reprocher dans la situation actuelle du pays ? Non, je ne dirai pas cela ; je crois qu'il est en partie, indirectement, involontairement, complice du mal que nous déplorons tous.

Je ne signifierai pas seulement cet aveuglement vraiment surprenant de beaucoup d'entre nous en présence du danger, ni cette faiblesse dans laquelle on se replonge le lendemain d'une lutte, ni cette disposition si spirituellement caractérisée par un de nos collègues, lorsqu'il a dit que, dans ce pays, le lendemain d'une victoire de l'ordre sur le désordre, l'ordre avait l'air de demander pardon au désordre de l'avoir vaincu. Ce n'est pas seulement cette disposition là que je veux blâmer, non, c'est l'esprit d'opposition, de critique, qui existe jusqu'au sein même de ceux qui, aujourd'hui, voudraient défendre et maintenir la société.

Ces mauvais journaux que je signalais tout à l'heure, qui est-ce qui les lit souvent, qui est-ce qui les achète, qui est-ce qui les encourage ainsi de la manière la plus efficace ? Ce sont trop souvent des conservateurs comme nous.

Qui est-ce qui, en outre, a ce goût dépravé pour l'opposition permanente et perpétuelle que je signalais tout à l'heure, si ce n'est dans le présent, au moins dans le passé ? N'en sommes-nous pas tous coupables ? Ne sommes-nous pas habitués à être d'une indulgence infatigable pour tout ce qui attaque, pour tout ce qui blâme, pour tout ce qui critique le pouvoir, et en même temps d'une implacable sévérité pour tous les actes, pour toutes les dispositions de ce pouvoir, quel qu'il soit ? Qui faut-il accuser de cette étrange inconséquence ? Ce sont encore les honnêtes gens, les conservateurs, les propriétaires, les modérés en France. Et cependant ils veulent que le gouvernement les sauve ; et le gouvernement est obligé, pour les sauver, de lutter sans cesse pour eux de lutter jour et nuit, d'avoir pour eux de la vigilance, de la prudence, du courage, de l'esprit, de l'intelligence tout au monde ; et eux ne seraient tenus à rien envers un pouvoir qui les représente et qui les protège. (Très bien ! très bien !)

Je disais tout à l'heure que nous avons été tous coupables. Et, en effet, Messieurs, je crois qu'il serait facile de le prouver. Oui, depuis la chute de l'empire, tous, nous l'avons été plus ou moins ; lorsque nous n'étions pas nous-mêmes au pouvoir, nous avons tous, plus ou moins, sympathisé avec les agressions dirigées contre ce pouvoir, quel qu'il fût.

Sous la restauration, les libéraux de toutes les nuances, la monarchie de juillet, les législatifs d'abord républicains, puis les dynastiques, et enfin, fait très catholique eux mêmes (ou rit), moins les autres, beaucoup moins, mais encore trop, je le reconnais maintenant (à droite : Très bien ! très bien ! ; à gauche : Très bien ! très bien !), nous avons tous, à des degrés divers, nous avons tous présumé de la force de cette société, de la solidité de ses remparts (très bien !); nous n'avons pas apprécié, assez compris la fragilité extrême de l'abri qui nous couvrait. Nous avons tous ce reproche à nous faire ; nous avons tous sympathisé avec l'agression dirigée contre le pouvoir, quand il ne nous appartenait pas, ou quand nous ne sympathisions pas profondément avec lui. Je n'hésite pas à le déclarer, ce pays-ci ne pourra être sauvé que quand les hommes tout à fait étrangers au pouvoir, qui n'en sont ni les dépositaires ni les confidentiels, consenti-

ront à le défendre, à l'aimer et à le protéger avec toute la force que la constitution et la civilisation mettent à leur usage.

C'est là la seule condition de salut pour la société. (A droite et au centre : Très bien ! très bien !)

Au lieu de cela, qu'avons-nous vu ? Nous avons vu, sous le dernier régime, des hommes à peine sortis du pouvoir et qui devaient y rentrer presque aussitôt, user de ce court espace de temps pour affaiblir et désorganiser ce pouvoir dont ils avaient été longtemps et dont ils devaient redevenir si tôt les dépositaires. Nous avons vu d'autres hommes continuer pendant dix-huit ans, avec le plus grand talent, avec la meilleure foi du monde, je n'en doute pas, à attaquer sur toutes ses faces ce même pouvoir.....

Qu'arrive-t-il aux hommes publics dans ce pays-ci ? Ils commencent tous par ne pas assez croire à l'autorité par ne pas assez la respecter. Et comment finissent-ils ? Ils finissent de deux manières : les uns vont tomber au fond de l'abîme où ils cherchent à entraîner la société avec eux. (Très bien !—C'est cela !)

Les autres consacrent leur talent et leur énergie à défendre la société avec des armes dont ils ont eux mêmes trop souvent émoussé le tranchant et affaibli le ressort. (A droite : Très bien !)

Après avoir fait le procès de tout le monde, permettez moi de faire, en deux mots, le mien.

Je ne devrais pas me nommer, parler de moi après les hommes illustres que je viens de citer ; mais je veux et je dois m'associer aux critiques que j'ai dirigées contre eux. Moi aussi j'ai fait de l'opposition toute ma vie, non pas systématique, mais trop souvent vive et exagérée. Ma position était cependant, j'ose le dire, plus favorable que celle de beaucoup d'autres, car je n'avais ni animosité, ni ambition. J'étais sans animosité, car personne ne m'a fait de tort ni de mal ; sans ambition, car je ne me suis jamais reconnu, pas plus que je ne me reconnais maintenant, la capacité nécessaire pour exercer le pouvoir. (Légère rumeur.)

J'ai cependant été dans l'opposition ; ma voix, je dois le dire, a été trop souvent grossier et éloquent téméraire et insensé qui s'élevait de tous les points de l'Europe à la fois, et qui a fini par cette explosion où l'on a essayé de renverser tous les trônes, tous les pouvoirs, tous les gouvernements, non parce qu'ils étaient oppresseurs, comme quelques-uns prétendent en effet, non parce qu'ils avaient commis des fautes, ce qui est incontestable, mais parce qu'ils étaient des pouvoirs, parce qu'ils étaient des gouvernements, parce que c'était l'autorité, pas pour d'autre raison. (A droite : Très bien !)

Une voix.—Il faut rappeler Louis-Philippe ! (Agitation.)

M. de Montalembert.—Ainsi donc, reconnaissons-le, Messieurs, nous avons tous été, à différents degrés, coupables envers cette grande loi du respect qui est la base de la société, sans laquelle vous ne pouvez concevoir aucune des trois choses que nous faisons profession de vouloir défendre, ni la religion ; car qu'est-ce que la religion sans le respect ? Ni la propriété ; car qu'est-ce que la propriété sans le respect ? Ni la famille ; car qu'est-ce que la famille sans le respect ? C'est le respect qui rend bon et social, le mépris et l'injure rendent mauvais. (C'est très vrai !)

Et ajoutez que c'est le respect qui rend vraiment libre qui rend vraiment digne, vraiment capable de pratiquer et de comprendre la liberté.

Eh bien ! nous avons oublié, Messieurs, les conditions même de la liberté ; nous avons oublié que c'était une plante délicate au même temps que durable, mais qui avait besoin de temps pour grandir et se fortifier, qui exigeait qu'on veillât sur sa délicatesse, je dirais presque sur sa sainteté, avec un scrupule profond.

Nous avons eu pouvoir l'exposer impudemment à toutes les secousses, à tous les caprices, à toutes les épreuves de notre volonté, de notre fantaisie. Nous l'avons traité, je ne crains pas de le dire, comme ces arbres, ces pauvres peupliers qu'on lui donne quelques fois pour symbole, qu'on arrache par leur racine et qu'on plante avec des rubans au milieu de quelques pays ; ils y dépérissent et finissent dans le mépris et dans l'oubli. (Ces approbations à droite.)

La liberté n'est pas cela, selon moi. La liberté, au contraire, est un chêne aux profondes racines qui croît lentement, qui grandit lentement, mais qui, quand une fois il est enraciné, étend au loin ses branches, et sert d'abri, de consolation, d'honneur à de nombreuses générations.

Voilà le symbole de la vraie, de la bonne liberté, telle que je la comprends, telle que je l'ai voulue et servie.

La liberté peut naître d'une révolution, c'est incontestable, mais elle ne peut vivre, je ne crains pas de le dire, elle ne peut vivre qu'à la condition de tuer sa mère, de tuer l'esprit révolutionnaire. (Approbation à droite.) C'est ce qu'elle a fait en Angleterre. Là elle est née de deux révolutions, mais qu'a-t-elle fait depuis qu'elle existe ? Elle s'est constamment appliquée à tuer l'esprit de sédition et l'esprit de révolte. Vous direz que l'Angleterre est une monarchie et une aristocratie, et que ce n'est pas de cette liberté que vous voulez. Je vous répondrai que la République française, la République démocratique que nous avons, n'a pu exister jusqu'aujourd'hui qu'en tuant autant qu'il était en elle ou du moins en combattant énergiquement, courageusement, l'esprit de la révolution. C'est ce qu'elle a fait en juin dernier, c'est ce qu'elle a fait en 1848, c'est ce qu'elle fera encore. Si elle ne peut pas le faire, elle périra, je n'hésite pas à le dire. Elle sera remplacée par deux dictatures ; d'abord par la dictature de l'anarchie, cette dictature que nous connaissons tous, dont le code est déjà proclamé, dont les lois sont déjà écrites, dont les satellites sont partout, enrégimentés, haletants après la spoliation et le pillage.

(Exclamations à gauche.—Vive approbation à droite.)

Et après cette dictature-là, savez-vous laquelle nous aurons ? Non pas la dictature de Napoléon, ou de saint Louis, ou de Charlemagne, mais la dictature du premier caporal venu qui vous apportera l'ordre matériel au bout de son sabre, et que vous bénirez tout (vive interruption à gauche), que vous accueillerez, vous-mêmes qui m'interrompez. (Mouvement en sens divers.) Vos pères l'ont bien fait. (Interruptions diverses à gauche.)

(Un membre se lève à gauche et prononce quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous.)

M. le président.—Veuillez garder le silence.

M. de Montalembert.—Vous m'interrompez à chaque instant, j'ai bien le droit de vous interpellé à mon tour.

M. le Président.—Il y a cinq ou six personnes qui ne peuvent pas se tenir tranquilles à leur banc.

M. de Montalembert.—Je dis que ceux qui m'interrompent, s'ils n'ont pas déjà été enlevés et engloutis dans l'orage, seront les premiers à bénir et peut-être à servir cette dictature, et je dis que leurs pères l'ont fait leurs pères, les Montagnards d'autrefois, dont ils ont ramassé le nom je ne sais où. (Vive approbation à droite.)

Je vote donc pour ce projet, non pas certes parce qu'il est contre la liberté et contre la liberté de la presse en particulier, mais parce que, au contraire, il est pour la liberté de la presse, parce qu'il est destiné à nous préserver de la dictature, parce qu'il est destiné à sauver la liberté de ses propres excès, parce qu'il est destiné à rendre hommage et service à cette liberté que j'ai toujours aimée, que j'ai toujours servie, que je veux aimer et servir toujours.

Et c'est ce dévouement même qui m'inspire un sentiment profond, et que je ne cherche pas à déguiser contre ceux qui m'ont fait douter, non pas de la liberté je n'en doutai jamais... mais peut-être de la possibilité, de la capacité où est la France de la comprendre de la défendre et de la conserver toujours ; contre ceux qui m'ont montré dans l'avenir cette terrible alternative des deux catastrophes que je signalais tout à l'heure, la dictature de l'anarchie ou la dictature du despotisme.....

Où, si jamais nos journaux prêchent la guerre civile, si jamais ils disent : *Aujourd'hui la plume, demain le fusil !* nous consentons d'avance à ce que ces journaux soient supprimés. Si nous venons ici, à cette tribune, proclamer l'appel aux armes ; si, après cela, nous descendons dans la rue, si nous protestons contre la liberté contre la dignité, contre le mandat de nos collègues ; si cela m'arrivait, à moi, personnellement, et si, après avoir commis tous ces crimes, j'en étais quitte pour quelques mois de détention préventive, exigés par ces lenteurs, regrettables, mais tutélaires de la justice ; si j'en étais quitte pour quelques années de prison terminées, comme elles l'ont toujours été sous la monarchie, et comme je pense bien qu'elles le seraient sous la république, par une généreuse amnistie ; si j'en étais quitte à si bon marché, je m'y résignerais, je m'en consolerais, et je vous le pardonnais d'avance. (Rires.)

Mais ce que je ne me pardonnerais pas, ce que je ne reprocherais à moi et à tout mon parti, ce serait de ne pas profiter du temps où nous sommes majorité, de ne pas profiter du temps où nous sommes majorité, de ne pas profiter du temps où nous sommes majorité, pour faire de bonnes lois, pour consolider l'autorité, pour fortifier le pouvoir, pour sauver cette société tous les jours menacée, tous les jours sapée, tous les jours ébranlée, jusqu'à ce que, par je ne sais quelle effroyable explosion, elle nous engloutisse tous dans ses débris. Ce que je ne me pardonnerais pas, ce serait de ne pas profiter de la liberté de cette tribune que nous, la majorité, nous avons maintenue pour y dire la vérité tout entière, la vérité à vous, minorité, et au pays tout entier, car il soit de vérité en même temps que d'autorité et de vraie liberté. C'est à vous qu'il appartient de lui garantir ces biens suprêmes par des lois tutélaires dont celle-ci, que vous allez voter, sera le premier chapitre. (Marques nombreuses d'approbation.)

(L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de représentants.)

Ces discours, qui a duré près d'une heure, est suivi de quelques prolongés d'approbation de la majorité de l'assemblée et d'une longue agitation. Les représentants quittent leurs bancs. La séance reste suspendue pendant vingt minutes.

## LA RELIGION, M. CHINQUY ET L'AVENIR.

Suite et fin.

Nous passerons faute de temps et d'espace, bien des turbulences, bien des faussetés historiques, bien des assertions hasardeuses et injudicieuses, bien des appréciations qui dénotent chez l'écrivain plus de haine et de fanatisme philosophique que de science et de jugement, nous les passerons pour arriver par le chemin le plus court possible, aux faits qui ont rapport au Canada, et pour démontrer, l'histoire à la main, que *Trépassé* ment aussi effrontément aux faits qu'il ment à la raison, à la conscience, à la religion et à la patrie. Nous ne prenons pas la plume pour défendre les actes de chaque prêtre en particulier, parce que le prêtre, comme le laïque, fait de erreurs et commet des fautes quelquefois ; mais quand on veut faire retomber sur un corps les fautes isolées de quelques uns de ses membres, ce mode injuste, irrégulier de le juger ne peut produire d'illusion qu'en autant qu'on l'énonce par des exemples basés sur la vérité.....

Quand M. le grand-vicaire Cadieux, entr'autres, fut *« poussé à soutenir contre cette loi (la loi des fabriques) « un procès qui n'eût d'autres suites que celles de le faire « expulser d'un lieu où il était adoré auparavant et mourir « de chagrin dans une solitude, isolé de toutes ses affections*

« le clergé donnait-il là un exemple de modération, « etc..... »

Si M. Cadieux était *« poussé »*, par son évêque sans doute, puisque vous faites retomber l'acte isolé d'un curé des Trois-Rivières sur tout le clergé du Bas-Canada, comment expliquez-vous son *« expulsion »* car cette expulsion ne pouvait être que le fait de l'évêque ? Or l'évêque ne pouvait pas punir un prêtre dont tout le crime aurait été d'obéir à ses ordres. Aussi l'assertion de *« Trépassé »* est-elle un mensonge, puisque le procès de la fabrique des Trois-Rivières eut lieu en 1830, et que M. Cadieux ne laissa les Trois-Rivières qu'en 1834, pour aller prendre la cure de la Rivière-Ouelle, qui, certes, n'est pas une solitude. Vos doctrines ou mieux vos assertions sont-elles d'accord avec les faits ?

Voici une autre accusation d'une gravité plus grande, portée contre le clergé du Canada et à l'adresse spéciale de l'immortel Plessis. Non seulement vous n'êtes pas honnêtes, non seulement vous n'êtes pas vrais dans vos assertions, mais encore, vous qui n'avez jamais rien fait pour le peuple, quand vous vous attaquez à un prêtre, à un évêque, c'est au prêtre, à l'évêque qui a le plus fait pour mériter l'amour de ses concitoyens. M. Chiniquy, suivant vous, est un assassin, un tyran, un oppresseur de l'humanité, et des centaines de milliers de ses compatriotes proclament avec reconnaissance ses œuvres de bienfaisance et son amour pour ses frères ; vous accusez M. Plessis d'avoir sciemment et par entêtement été cause d'assassinats et de condamnations infamantes, et les monuments d'éducation et de charité qu'il a élevés sur plusieurs points du Canada porteront son nom à la postérité comme celui de l'un des plus grands bienfaiteurs du Canada.

Les faits concernant l'église de St. Pierre les Beccquets, sont rapportés d'une manière très exacte dans l'extrait suivant d'une lettre pastorale de Mgr. Sgay, en date du 24 mars 1833, et lue au prône de la paroisse. Il n'a jamais été fait de réclamations contre cet exposé.

*« Joseph Signay par la miséricorde de Dieu, etc. »*

Il n'a tenu qu'à la majorité d'entre vous que cette église n'ait pas été bâtie au 3ème rang des concessions de votre paroisse, c'est-à-dire, dans un endroit où depuis un certain temps un grand nombre de paroissiens ont paru désirer qu'elle fut érigée puisque la place en fut fixée dans cette concession le 7 septembre 1823 par Mgr. J. O. Plessis, alors évêque de Québec, qui voulut bien s'y transporter en personne. Mais à peine ce digne prêtre eût-il achevé son opération, qu'il s'éleva contre ces procédés un parti dont il serait trop amer d'entendre ici toutes les démarches ; nous nous contentons de vous rappeler qu'aussitôt qu'il eût délivré le procès-verbal qui fixait cette église dans l'endroit dont nous parlons, une requête lui fut présentée par la majorité d'entre vous, laquelle requête demandait expressément non seulement que la nouvelle église ne fût point bâtie au 3ème rang, mais qu'elle fût érigée sur le site de l'ancienne, c'est-à-dire, auprès de l'église actuellement existante. Le prêtre convaincu sans doute que l'endroit par lui choisi était celui qui convenait le mieux alors à la desserte de la paroisse, s'en tint à ces procédés.

Les choses étaient là lorsque le 12 août 1826, vous présentâtes à Mgr. Panet, une requête dénigrant la nullité des anciens procédés et demandant qu'une nouvelle place fût déterminée.... Le prêtre attendit jusqu'au 8 septembre 1830 pour faire droit sur cette dernière requête. M. Cadieux, vicaire-général, fut en conséquence chargé de fixer la place de la nouvelle église, et le 7 octobre suivant, il exécuta sa commission, conformément aux instructions expresses qui l'avaient accompagné et il régla que la nouvelle église serait érigée auprès de l'ancienne.

Quiconque voudra prendre connaissance de tout ce qui s'est passé depuis le moment où il avait été question d'une nouvelle église, ne pourra que rendre justice à ce digne prêtre qui, tout en voulant se conformer au gré de la majorité des paroissiens qui ne cessait de s'opposer si fortement et si constamment à ce que l'église fût érigée au premier endroit qui lui avait été assigné, ne finit cependant pas plus heureux que son prédécesseur, puisqu'il n'eût pas plutôt approuvé le procès-verbal de son député qu'il vit naître de nouvelles difficultés.

Ces difficultés, N. T. C. F., qui nous sont aussi sensibles qu'elles ont été funestes à votre paroisse, tant sous le rapport spirituel que sous le rapport temporel, serait absolument inexplicables pour nous, s'il ne venait pas d'être constaté par l'aveu même de plusieurs d'entre vous que les motifs de la forte opposition qui fut faite aux procédés de Mgr. Plessis, n'avaient d'autre but que de tromper et le prêtre lui-même, et une grande partie des habitants de la paroisse....

Quoi qu'il en soit il n'en est pas moins vrai et vous ne l'ignorez pas, que les procédures qui ont eu lieu sont légales.

A l'appui de ce qui précède on peut apporter une pièce en date du 5 février 1835, qui témoigne qu'un M. B..., notable, jura sur sa parole et assura positivement en la présence des 4 témoins sous-signés et de toute la paroisse assemblée que *« lorsqu'il fut question de renverser les procédés « des de Monsieur Plessis, le parti à la tête duquel il « s'était placé chercha à tromper les habitants des concessions et à leur faire croire que leur intention était de placer l'église au 2ème rang tandis qu'ils avaient vraiment « intention de la faire placer au premier. »*

Dans un rapport du 5 février 1835, d'une assemblée tenue le même jour à Saint-Pierre, l'évêque de Sily me prononce à l'évidence qu'il n'y avait pas d'autre issue raisonnable ni légale dans cette affaire que celle adoptée par les évêques.

Je tiens encore une fois vos doctrines, vos assertions sont-elles d'accord avec les faits ? Non, le mensonge n'est jamais d'accord avec la vérité.

Citons encore et pour la dernière fois :

M. Briand, évêque de Québec, n'excommunia-t-il pas toute une paroisse où s'étaient mariés, en présence de témoins seulement, un couple de jeunes gens cousins *« éloignés »* à qui, sous prétexte de dispenses il voulait *« racher plus que le pauvre couple ne possédait ? »* Il est vrai que les abus de son administration furent tels, causés par

« les passions d'un tempérament orangeux encore allumés par de fines habitudes contre le mal M. Chiniqny a fait un très bon effet dans le pays, qu'il fut rappelé de la colonie où il ne revint que comme fesseur de prêtres, suivi de son expression, mais pour y abuser encore d'un reste d'autorité malgré les disgrâces qu'il s'était déjà attirées. »

On ne trouve nulle part que Mgr. Briand ait agi comme le dit « TREPASSÉ » ; il ne pourrait donc trouver même un semblant de parité à son assertion que dans les deux actes suivants de Mgr. Hubert, son successeur, et évêque du vivant de Mgr. Briand. Une de ses lettres pastorales du 3 juin 1789, se rapporte à des cousins germains de la paroisse Soulange qui, après avoir commis le crime ensemble au su de toutes la paroisse, voulurent obtenir une dispense que l'évêque leur refusa afin que ce ne fut pas un encouragement pour le libertinage auquel d'autres pouvaient être portés à s'abandonner pour obtenir plus facilement une dispense. Du reste, il y avait eu profanation du lieu saint, ces personnes s'étant rendues à l'Église Perrot et ayant prétendu contracter un mariage en donnant leur consentement mutuel dans l'église, en présence de témoins et non en présence du prêtre. Est-ce la partie d'un homme qui veut arracher de l'argent à tout prix ? N'est-il pas plus logique de supposer qu'il eût gagné davantage. Mais « TREPASSÉ » est malheureux dans tous les détails de sa narration. Premièrement, Mgr. Briand n'a rien fait même qui approche le fait relaté par lui ; secondement, toute une paroisse n'a pas été excommuniée pour le fait de deux coupables ; troisièmement, les personnes n'étaient pas cousins éloignés, mais cousins germains ; quatrième enfin, elle ne furent pas excommuniées.

Mêmes actes même refus de l'évêque du 7 mai suivant pour des cousins de Blairfinnie. Dans ces deux cas, l'évêque Hubert se contenta de déclarer que ces malheureux méritaient d'être excommuniés, et défendit au curé de recevoir aux sacrements les coupables et les auteurs de ce désordre, à moins d'une réparation publique comme le crime.

Quant à allusion à « son tempérament orangeux encore allumé par de fines habitudes, etc. » elle est une infâme calomnie qui ne peut trouver place que dans la conscience sans responsabilité d'un écrivain qui cache son nom.

Vous dites « qu'il fut rappelé de la colonie où il ne revint que comme fesseur de prêtres » ; mais voici des faits réels : Étant nommé évêque par le Chapitre, M. Briand s'embarqua en septembre 1764 pour l'Angleterre, et après avoir levé toutes les difficultés, il obtint l'agrément du roi d'Angleterre et passa en France, où il fut consacré.

Il repassa en Angleterre et arriva à Québec en juin 1765. Un biographe s'exprime ainsi sur son compte :

« Mgr. Briand gouverna son diocèse avec une grande fermeté. Il se choisit un successeur qui fut consacré en 1772. « Il se démit le 30 novembre, y étant contraint par ses infirmités, et se retira dans une chambre particulière du Séminaire. Il y mourut le 25 juin 1794, à 79, ans 5 mois et 2 jours, le 10 de jours et de mérites. »

D'ailleurs, pour ce qui regarde Mgr. Briand, nous renvoyons à son oraison funèbre par Mgr. Plessis, dont nous avons publié un extrait dans le Journal du 12 juillet ; la publication canadienne émanant de l'autorité de l'imprimeur et vénérable Plessis et un écrivain qui se cache pour poignarder, il jugera si les démenties de cet écrivain et de l'Avenir s'accordent avec les faits et la vérité.

Nous avions promis, avant le départ du rédacteur du Journal pour le Haut-Canada, de répondre à « TREPASSÉ » nous remèssions aujourd'hui cette promesse.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 7 SEPTEMBRE 1849.

LE CORRESPONDANT B. DE L'AVENIR.

Nous n'entrerons jamais qu'avec une répugnance extrême dans ces polémiques où l'on est contraint de sortir du cadre sévère où le respect que l'on se doit à soi-même ait une loi de sa maintenance, pour poursuivre en dehors de l'arène, un adversaire qui se fait un rampart de la bonté qu'il entasse, et qui lance pour projectile la fange. C'est donc avec peine que nous nous sommes vus forcés d'entrer dans une lutte peu honorable avec M. B., du Comité de H....., aussi, avons-nous hâte d'avoir relevé cette tâche.

Nous croyons avoir amplement démontré dans un précédent article, que la production de M. B. était marquée au coin de la plus déplorable malveillance, qu'elle était en opposition la plus flagrante avec l'histoire, et enfin étouffement dénué de santé de vues et de justesse de raisonnement. Ce qui nous reste à en dire, va prouver que cette triste élaboration toute entière est inabîmée du même venin. Il est d'autant plus pénible de le dire que l'individu si raconté, si plein de fiel contre le clergé, doit son éducation et tout ce qu'il est, nous dit-on, à la bienfaisance d'un prêtre, dont lui et les siens ont éprouvé la protection ! Par grâce, nous ne voulons pas attacher le nom qu'il porte au gibet de la publicité.—Voici comme il continue de s'exprimer :

« Vous savez, M. le directeur, que nos campagnes sont pauvres, que les hommes surtout qui y exercent des professions libérales y sont, généralement parlant, peu indépendants du côté de la fortune. Le revenu des curés au contraire y est très considérable. De fait le curé est souvent le seul homme riche de la paroisse. Si l'influence que donne la richesse était toujours employée à faire le bien, je me réjouirais de cette influence. Malheureusement elle est trop souvent employée à faire prévaloir des vues politiques, à faire renverser le médecin ou le notaire qu'on n'aime pas, parce qu'il n'est pas assez souple, à ériger et maintenir un despotisme au petit pied. L'influence de M. le curé tient en équilibre les trois quarts de la paroisse, et de là la dégradation chez le peuple. »

Observez, lecteurs, comme tout est calculé, dans cette tirade, pour capter cette portion des passions humaines aussi irritante qu'elle est vile, je veux dire la jalousie et la vengeance.—Les hommes qui exercent les professions libérales sont pauvres; les prêtres sont riches.—Cependant, les deux tiers des curés sont loués, bien loin d'être riches; par l'économie, ils jouissent tout au plus d'une humble aisance. D'ailleurs, leur superflu retourne en aumônes nécessaires, ou doit tôt ou tard être consacré à des bonnes œuvres. Et de plus, les hommes de professions, outre qu'ils ne sont pas tout qualifiés pour une nombreuse clientèle, sont d'ailleurs multiples dans nos campagnes. Les professions regorgent : c'est, de l'avenue commun, le plaie de notre société. Rien d'étonnant, donc, si l'on n'ac-

quière pas des fortunes. Et enfin, un nombre raisonnable d'entre eux deviennent riches; ceci est incontestable.

L'influence du curé, dit M. B., avec une exquise pureté d'intention, est trop souvent employée à renverser le médecin ou le notaire qu'on n'aime pas.... Au mois de juillet dernier, un correspondant de l'Avenir disait : « Dans les campagnes nos hommes éclairés qui sont des docteurs, des notaires, des instituteurs, sont généralement dans les bonnes grâces du curé.—Ne vous semble-t-il pas, comme à nous, lecteurs, que ces deux affirmations sont parfaitement contradictoires ? C'est ainsi que l'iniquité se ment à elle-même. Pourtant, ces accusations divergentes se concilient parfaitement dans les intentions de ces correspondants. Au mois de juillet, il s'agissait d'exalter la jalousie et l'indignation de notre classe agricole : on disait à cette classe : Voyez ces Messieurs qui ne paient rien aux curés : ils mangent à leurs tables le fruit de vos sueurs, et vous, vous êtes mis de côté. Au mois d'août, il s'agit d'irriter la classe instruite contre le clergé, alors M. B. parle comme on vient de l'entendre.—Il parle, lui aussi, de la dégradation de notre peuple : là dessus, nous n'avons pas de longue et inutile apologie à présenter ; nous n'avons qu'à dire à nos compatriotes : Contentez-vous à vous laisser flétrir d'un si ignoble stigmate ? N'êtes-vous vraiment qu'un peuple dégradé ? Si vous acceptez le verdict, alors, inutile de vous défendre. Nous nous contenterons de demander à M. B. si l'infortunée classe des *Voraces* et des *Avale-tout-cru*, en France, cette classe qui se rue sur la société comme le tigre sur son proie, en est beaucoup noble, sous tous rapports, pour avoir su lui l'influence non des curés, mais de gens qu'il connaît bien.

Dans le reste de son écrit, s'abritant toujours le clergé avide de pouvoir, comme Dom Quichotte, chevalier de la triste figure, s'abrite les moulins à vent qu'il prenait pour des géants, M. B. dit que « l'amour de l'admiration a fait d'un grand nombre de curés des ennemis plus ou moins déguisés de l'éducation populaire ; » que peu ont voulu accepter la charge de commissaires d'école, parce qu'ils se trouvent trop au-dessus de l'ignoble vulgus pour se soumettre à l'élection, comme le premier rien-qui-vaill.

Admirez donc, lecteurs, la force et la cohérence, sans parler de la charité, qui caractérisent les paroles de M. B. ! Le clergé dévoré d'ambition, veut dominer l'éducation, et cependant le clergé refuse de se mêler de l'édification des écoles ! Ici, quelque autre que nous se fâcherait peut-être et dirait : mais si donc M. B. : l'ambition devrait porter le clergé à dominer les commissaires, et le faire cabaler pour l'emporter dans les élections en dépit de ses opposants. Pour nous, nous ne nous fâcherons pas, mais nous répéterons avec calme : c'est encore l'iniquité qui se ment à elle-même. Et puis, nous ajouterons que les curés ont bien d'autres raisons que celles de l'amour propre refusé pour refuser la charge de commissaires d'école. M. le Surintendant de l'éducation sait à quels désagréments cette charge les a ci-devant exposés, vâ que leurs paroissiens les regardaient comme les auteurs et moteurs de la taxe des écoles. Ce préjugé était tout à fait propre à les empêcher de faire le bien comme pasteurs ; et, n'y eût-il que cette explication à donner de leur conduite, elle suffirait amplement.

Des recommandations, dit M. B., ont été faites de ne pas choisir des gens instruits pour commissaires ; et au lieu de maîtres, bien qualifiés, « de vieilles femmes ont été in-tallées pour enseigner le peu de lecture qu'elles savent, et le catéchisme que devrait enseigner M. le curé. —Tout ceci, comme on le voit, sent le dépit... Nous ne craignons pas d'énoncer ici nos idées et de dire que les personnes destinées à diriger les écoles, en qualité de commissaires, devraient être des personnes instruites et que le choix de maîtres bien qualifiés est indispensable à l'avancement de l'éducation. Mais, en même temps, il est pénible d'avoir à dire que certains habitants se rencontrent parmi notre population, qui valent beaucoup moins que des vieilles femmes, et qu'il ne semblerait pas surprenant que M. le Curé eussent de la répugnance à les voir choisir pour commissaires ou instituteurs. L'accusation de fomenteur la disension entre les *braves* habitants et les *habitués* prêtres, comme s'exprime M. B., mériterait attention, nous l'avons vu, cette expression la était adressée aux personnes respectables et non à certains garnements qui font exception partout. Nous sommes bien prêts, sous ce rapport, à corroborer toute censure méritée, et personne plus que nous ne prétend que la parole du Prêtre doit toujours être digne, charitable, et dégagée de tout ce qui sent la passion.—Mais, voyons un peu si M. B. prêche d'exemple, lui : continuons à citer ses meilleures paroles :

« C'est ainsi que le peuple est tenu dans un état arriéré, dans un état de dépendance et de honteuse ignorance. Et c'est au XIXe siècle et en Amérique que le peuple prie grassement de petits tyrans qui le tiennent systématiquement dans cet état d'abjection !... On m'alléguera que des membres du clergé ont fondé des collèges. Je l'admets et j'en bénis leur mémoire ; mais ceci prouve seulement qu'il y a des exceptions à ce que je dis ici, et qui désire plus que moi qu'elles soient nombreuses ! D'ailleurs les collèges n'ont ils pas été fondés surtout pour recruter le clergé ? Mais je demande combien de curés ont établi des bibliothèques dans nos campagnes, où pourtant elles sont si désirables ? Je demande combien de curés ont travaillé, dans leurs paroisses respectives, à abolir la dégradante mendicité en établissant des maisons de travail pour les pauvres, des asiles pour les orphelins. »

Si nous ne sommes devancés dans ce travail, nous présentons, à notre prochain loisir, un aperçu des œuvres du Clergé en fait d'éducation et de bienfaisance, et les gens honnêtes verront quel espèce d'homme c'est que ce M. B., de comté de H....., s'il faut le juger par ses injustes et sinistres déclarations contre ses concitoyens.—Qui pourrait ensuite s'empêcher de brasser les épanies de pitié, en le voyant exiger que tous les curés achètent à leurs frais des bibliothèques publiques, et bâtissent des maisons de travail pour les pauvres et des asiles pour les orphelins ? Puisque M. B. était en si bonne voie, que n'a-t-il donc prolongé son interrogatoire et ajouté : je le demande, combien de curés ont défriché les forêts de leurs paroisses, desséchés les marais, réparés les routes, voire même transportés les montagnes ? Le ridicule n'eût été guère poussé plus loin.

Nous ne pouvons finir, sans faire remarquer (Car quel qu'un voudrait peut-être le croire) que le correspondant se dit très-fâché d'avoir été obligé de céder à un impé-

rieux devoir, en signalant de si grands abus. Ainsi, si vous voulez bien l'en croire, ce que vous regardez comme un infâme libelle n'a été pour lui que le bouquet spirituel d'une longue oraison. Allons, y a-t-il moyen de ne pas respecter de pareils scrupules ? Pauvre M. B., quels violents combats il a dû se livrer à lui-même avant que de prendre la plume ; C'est un martyr de la bonne cause !

Laissons enfin ce M. B., et Dieu nous préserve d'avoir jamais à lire de ses antagonistes de cette catégorie.... Mais nous sentons le besoin de nous adresser un instant à nos compatriotes et de leur faire des observations qui nous paraissent ne devoir pas être méprisées par un peuple placé dans une position aussi exceptionnelle que celle des Canadiens.

La loi de la dime, comme on l'appelle improprement, fut fixée, sous le gouvernement français, à la suite de violentes discussions. Nos pères en s'opposant très chaleureusement à ce que la dime excédât le 26e minot de tous les grains auxquels on donne le nom de céréales, ne se conduisirent pas, certes, comme des gens aussi peu éclairés que les *Lapons* ou les *Hottentots*. Ils argumentèrent beaucoup et prouvèrent que les circonstances de la colonie du Canada permettaient de payer le quantum pour la subsistance du Clergé, mais pas d'avantage. Depuis que le différend a été terminé, nous ne sachons pas que la loi de la dime ait jamais été regardée par nos Canadiens comme une loi injuste et abusive, ou comme surchargeant le peuple par un impôt tyrannique.

Il est vrai de dire que dans les années d'abondance qui suivirent le défrichement des terres de plusieurs localités, les revenus des Curés étaient considérables et excédaient leur besoin. Mais, bien des circonstances ont généralement opéré un changement siillant, depuis lors. Les paroisses ont été subdivisées et le sont encore tous les jours. Le mode de culture a été modifié, et du tout, il est résulté qu'un très-grand nombre de Prêtres n'ont que le strict nécessaire, vâ leur position qui réclame d'abondantes aumônes et le concours aux bonnes œuvres qui se font chez eux ou ailleurs. Quelques Curés sont encore abondamment pourvus, mais ce sont ceux qui supportent un énorme fardeau, en desservant des paroisses où se trouvent 3,000 et 4,000 communicants. De telles cures exigent plusieurs Vicaires, par la suite, et alors les revenus ne sont guères plus que suffisants.

En outre, comme un peuple peut-il se plaindre avec justice du petit excédent qu'il paierait à son Clergé, quand il sait, quand il voit que ce Clergé ne consomme pas cet excédent en dépenses bâmables, mais qu'il en dispose pour des œuvres de l'intérêt le plus vital ? Or, est-il un seul Canadien impartial qui puisse ne pas comprendre que l'heureux usage que le clergé a généralement fait de l'aisance dont il a joui, a sauvé ses compatriotes de la destruction, comme peuple, et les a préservés de l'humiliation et de l'infériorité vis-à-vis des autres races ? Presque tout ce qu'il y a d'hommes instruits parmi nous, jeunes et vieux, ont reçu le germe des lumières et la clef des connaissances, dans les institutions fondées par les économies des prêtres. Sans lumières, les Canadiens n'auraient été que des portes-faix ; et, sans les prêtres, qu'on nous réponde, où seraient nos institutions d'éducation ? Si des Professeurs Prêtres, ne s'étaient pas livrés à la carrière de l'enseignement sans autre rémunération que la nourriture et le vêtement, comment nos jeunes compatriotes auraient-ils développé ces talents dont ils sont orgueilleux, et à l'aide desquels, faut-il le dire, quelques uns semblent espérer de précipiter les prêtres du sommet de cette respectabilité, dont les a, jusqu'ici, entourés l'opinion publique ?

Depuis quelques mois, on fait de l'agitation à propos de la dime. Nous ne voulons pas, pour le moment prendre un parti exclusif dans cette discussion. Mais, il est un sentiment que nous pouvons dissimuler, c'est le sentiment de la juste indignation que nous font éprouver les motifs malveillants qui semblent être le principe de ce mouvement. Et encore, quels sophismes, quelles rampantes déclamations n'emploie-t-on pour se populariser, à propos de cette grave question, que l'on transforme en *querelle de balles* ! Est-ce donc ainsi que peut s'opérer le bonheur d'un peuple, et des institutions sages peuvent-elles sortir du choc de la colère, du dépit, et de la rancune ?

Nous le disons, cependant, avec plaisir, il est des citoyens qui disent avec le calme convenable cette haute question. Nous allons citer en preuve et pour terminer, un fragment d'une correspondance qui parut, il y a quelques jours, dans un journal français de cette ville. L'écrivain, comme on le verra, ne se montre pas un admirateur quand même du clergé ; mais, du moins, il sait lui rendre justice. Voici cet extrait :

« On croit devoir pour le moment se permettre quelques remarques sur les productions relatives à ce qu'on appelle l'usage ou qualité de dimes, quoiqu'elles ne se paient qu'à raison du vingt-sixième et seulement sur les grains connus sous le nom de céréales, à l'exclusion des produits de toute autre espèce. On la dénonce comme un fardeau d'une inégalité choquante, même oppressif.

« Il est vrai de dire qu'elle n'est payée que par les cultivateurs ; il est juste en même temps d'ajouter que c'est des membres de cette classe que se compose presque exclusivement la masse de nos compatriotes. Observons maintenant qu'il n'est guère possible de répartir le fardeau des dimes plus que celui d'autres semblables d'après les règles d'une égalité mathématique. La dime au moins ne se paie ici qu'à proportion du revenu des contribuables.

« La partie la plus laborieuse des fonctions que le prêtre exerce est celle qui se rapporte à la visite des malades et l'administration des sacrements. Ces devoirs sont faciles à remplir à l'égard de ceux qui demeurent dans les villages auprès de l'église et du presbytère. C'est toute autre chose, lorsqu'il est nécessaire de se déplacer de voyager de nuit comme de jour, pour s'acquitter de ces devoirs établis sur toutes les parties envers les cultivateurs de paroisses de plusieurs lieues d'étendue, comme le sont généralement celles de notre section de la province.

« Pour la population des villages, elle se compose généralement de personnes qui ne vivent pas dans l'aisance, qui sont même le plus souvent dans la pauvreté. Ceux de leurs habitants qui jouissent de quelque fortune contribuent plus que les cultivateurs à cette partie du revenu du curé connue sous le nom de casuel, ce qui sort pour ainsi dire à rétablir l'équilibre. On peut voir aussi que dans les paroisses de nos villes ou même de gros bourgs, comme celui des Trois-Rivières, où les dimes sont d'assez peu d'importance, les revenus des fabriques sont sans comparaison supérieurs à ceux de celles des paroisses de campagne.

« On ne croit pas devoir prendre la peine d'appuyer sur la nature et la qualité de la dime pour faire voir que ce fardeau qui, comme on vient de le faire remarquer, ne se paie qu'à proportion du revenu des contribuables, n'est pas quelque chose d'oppressif et que ce serait tomber dans l'exagération que de le peindre dans l'état de choses actuel sous des traits propres à le rendre odieux.

« Remarquons maintenant qu'on ne pourrait guère avec justice accuser les membres du clergé catholique d'avarice ou de cupidité. Peu de personnes ignorent qu'ils sont bien loin de se montrer rigoureux dans la perception des dimes et qu'ils poussent bien loin l'indulgence sur cet article. S'il s'en trouve qui se rendent coupables de fautes sous ce rapport, ce ne sont que de rares exceptions. La suite d'établissements d'éducation, de charité, comme d'autres du même genre dont nous leur sommes redevables, est la meilleure preuve de leur générosité. Quel corps d'hommes a fait parmi nous dans ce genre de plus nobles sacrifices ? Ajoutons que ce sont de nos compatriotes qui perçoivent presque exclusivement les revenus qui leur ont fourni les moyens de rendre à leur pays ces services inappréciables.

« Mais les prêtres, enfants de leur siècle, du peuple qui surtout, ne peuvent être au-dessus des faiblesses de l'humanité, plus que d'erreurs souvent devenues communes. Il est juste par fois de les signaler, lorsqu'ils dépassent les bornes de la juridiction que les lois leur défèrent. Il est juste alors de leur résister, comme on l'a fait dans quel que circonstance. Il serait facile de citer plus d'une démarche de citoyens qui, bien loin de remplir à cet égard leur devoir, ont secondé des prétentions contre lesquelles ils devraient se lever, comme dans d'autres, ils ont, aussi bien que des membres du clergé lui-même, sorti des bornes de la modération, comme ils perdaient de vue réciproquement les principes de la charité et de la saine politique. Quelles illusions de cette nature il serait facile de signaler, si c'était le moment, si même il était possible de le faire dans les colonnes d'un journal. Nous devrions nous pénétrer des sentiments d'une indulgence mutuelle. On doit convenir au moins qu'il n'est point de corps d'hommes dans la province qui la mérite d'avantage et qui soit plus digne de notre reconnaissance que notre clergé catholique. »

QUELQUES MOTS SUR L'EUROPE.

Les prétendus desseins du président Bonaparte et de son ministère de faire un changement dans la forme de la constitution avant de déclarer Louis-Napoléon Empereur ou consul pour la vie, occupent toujours l'attention publique. Du reste la tranquillité se maintient. Par suites des fatigues du voyage, le président a souffert au havre d'une attaque de choléra, qui, depuis son retour à Paris avait pris des symptômes assez graves. Mais ils se sont dissipés promptement, et le prince pourra reprendre le cours de ses pérégrinations, au milieu des ovations et des triomphes.

La reine d'Angleterre poursuit aussi de son côté, son voyage dans l'Irlande, dont on efface autant que possible l'aspect de la misère et des souffrances.

L'Espagne a eu son petit nuage dans la crise ministérielle ; mais, par les soins de Narvaez, il a été bientôt dissipé.

Le prince de Louchembour, gendre du czar Nicolas, est arrivé en Angleterre, et ce voyage donne lieu à une foule de suppositions plus ou moins vraisemblables.

Le Piémont vient d'ouvrir ses Chambres, à la suite d'élection qui ont donné bonne chance au parti démocratique.—Grand bruit se fait toujours sur les divers théâtres ouverts aux luttes guerrières. Venise tient bon jusqu'aux dernières rigueurs de la famine ; et les autrichiens comptant sur ce résultat inévitable, semblent avoir pris le parti d'attendre.

En Suisse, le conseil fédéral vient tout à coup d'appeler 30,000 hommes sous les armes, qui marchent vers les frontières allemandes, sous la conduite du général Dufour. Quelles sont les causes qui ont motivé les mesures extraordinaires du conseil fédéral ? Le public les ignore. La supposition la plus probable pourrait être celle-ci : que les gouvernements allemands demandent satisfaction à la Suisse des trois expéditions des corps-français qui ont été organisés en grande partie contre le grand duché de Bade ; qu'ils demandent l'expulsion de dix mille réfugiés allemands qui se trouvaient en ce moment en Suisse, ainsi que la reddition des canons et des armes que ces Messieurs ont amenés avec eux.—Quoiqu'il en soit la situation du conseil fédéral est assez critique dans ce moment. Le général Dufour a adressé de Berne, le 2 août, à ses soldats un ordre du jour pour leur recommander de se montrer dignes de leurs ancêtres, de leur discipline et de leur dévouement à la patrie. Il pourrait toute fois se faire que les grands triomphateurs radicaux commencent bientôt à goûter les fruits de leur conduite coupable contre les cantons catholiques de 1847.

A Berlin s'ouvre un parlement, qui présente, dit-on, une teinterationnaire assez forte pour embarrasser le gouvernement lui-même. Quand à la grosse, grande et remarquable affaire de la Hongrie, nous attendons les dernières nouvelles, qui peut-être nous apporteront plus de lumière sur le véritable état des deux partis. Bien qu'il faille se mêler des hauts faits que les journaux démocrates invitent en faveur des Hongrois, il est incontestable que les austro-russes ont à vaincre de redoutables ennemis.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE.

Gênes, le 4 août 1849

La reine de Naples a mis au monde, hier soir, vers les sept heures, à la cathédrale de Naples, Cour, les ministres, le corps diplomatique de Naples, l'usage napolitain, on a donné à l'enfant une foule (trente-deux, ni plus ni moins) ; je me contente d'écrire les deux premiers : *Maria-Isabella-Gracia-Pia*. Ce matin, un vapeur français a débarqué le général Ondinot et l'amiral Tréhouart, suivi d'un grand nombre d'officiers. Le Saint-Père a voulu les recevoir immédiatement. M. de Rayneval les a conduits et présentés eux et leur suite. Ils sont ensuite allés chez le Roi. M. de Corcelles n'y était point. Il est, depuis plusieurs jours, retenu par la fièvre à Mola.

Je ne puis exprimer quel gracieux accueil Pie IX a fait au général Oudinot : tout le monde en était touché au dernier point. Le Pape veut donner au général la grand'croix de l'Ordre Pie de première classe. Vous savez que cet ordre a été créé par Pie IX au commencement de son pontificat, et que la première classe est réservée pour les personnalités les plus distinguées et pour les services les plus éminents. La croix du général sera en brillants : on y travailla. Des décorations seront données également à l'amiral, aux principaux généraux et officiers, etc.

Pie IX se montre de plus en plus rempli de confiance pour la France : ne croyez pas un mot de tout ce qu'on pourrait vous dire dans un sens contraire. Cette confiance, il l'a toujours eue, alors même que certains faits, certaines apparences ne semblaient pas la justifier et empêchaient autour de lui beaucoup de personnes de la partager. Pie IX savait une chose que les politiques ignorent ; Pie IX savait qu'il n'y a pas de nations comme des hommes, et que lorsqu'un peuple cède à un premier mouvement pour le bien, Dieu l'en récompense en l'entraînant tout-à-fait dans cette voie bonne, fût-il pour cela nécessaire de la mener plus loin qu'il ne croit aller. A la nouvelle des attentats commis contre le Vicaire de Jésus-Christ, à la nouvelle de sa fuite de Rome, le premier mouvement de la France a été admirable ; dès lors, il fut clair pour les saints que Dieu lui accorderait encore une fois la grâce de remplir sa noble fonction de fille aînée de l'Eglise. Nous, pécheurs ! nous doutions ; nous n'appréhensions dans tout ce que faisaient les gouvernants de la France que le côté fâcheux ; les avages de la politique nous voilaient l'action divine. Les saints répondaient : " Est-ce que la politique sait jamais ce qu'elle fait ? Regardez : ne voyez-vous pas que la France avance pas à pas dans la voie droite, en dépit de tous les détours et de toutes les protestations de sa politique ? Ne voyez-vous pas que c'est Dieu qui la mène ? "

Aujourd'hui, il y a encore des embarras, des entraves, et les appréhensions des sages sont grandes. Mais les saints nous disent encore : " Ayez confiance ; pourquoi douter quand la Providence a déjà fait des choses si merveilleuses ? Le 9 juillet 1809, Pie VII fut enlevé du Quirinal par un général français ; par une étrange coïncidence, presque jour pour jour, un général français a fait ce que nous voyons ; il l'a fait au nom de la République française et de son président, Louis Bonaparte. C'est dans la nuit même qui vit leurs fêtes que saint Pierre et saint Paul ont confondu leurs ennemis et ouvert aux Français les portes de Rome. Sans doute il n'y a pas plus de miracle en cette occasion qu'il n'y en eut du temps d'Alarie et d'Attila. Les grâbles de Dieu avaient particulièrement dévasté l'Eglise de Saint-Pierre in-montorio, où saint Pierre a été crucifié, il était tout simple que l'apôtre fit justice. Mais le croyez-vous moins puissant dans les négociations que dans les batailles ? Repassez en esprit tout le chemin qui depuis quelques mois, et dites-moi ce que peut la diplomatie humaine contre la diplomatie divine. Je conclus donc que Pie IX a raison de compter sur la France et de ne pas prendre garde aux difficultés du moment. La France est meilleure qu'elle ne le pense elle-même, et sous la main de Dieu les difficultés du jour se changent le lendemain en facilités : " Pour lui tout est moyen, même l'obstacle. "

Tout ce que rappelle qu'il y a à Rome deux statues dont personne n'a jamais parlé ; saint Pierre tient les clefs, et au-dessous est écrit : *Hinc mundus venit* ; saint Paul tient l'épée nue, et au-dessous est écrit : *Hinc tribulatio superbis*. Voilà, en dernier résultat, l'histoire du monde.

Rome, 4 août 1849.

La commission de gouvernement est enfin arrivée ; je vous ai envoyé l'autre jour sa première proclamation. Hier, 3 août, elle a rendu deux décrets : l'un relatif aux fonctionnaires de l'ex-République, qu'on ne pouvait honnêtement laisser en place ; aux *Boas* de la susdite République, qui perdaient plus de 60 p. 100 et qui sont, aux termes du décret, réduits à 35 p. 100 seulement. De sorte qu'en réalité le gouvernement pontifical prend pour 65 fr. ce qui n'a qu'une valeur réelle de 40 fr., bien que la valeur nominale soit de 100 fr. Mais la passion ne raisonne pas ; on se veut tenir, aucun compte au Gouvernement des embarras financiers dans lesquels l'ont mis les dilapidations de la République, et, au lieu d'être reconnaissant de ce qu'il veut bien reconnaître dans la proportion de 65 p. 100 une dette qu'il n'a pas contractée et dont on ne saurait, à aucun titre, le rendre responsable, les gens qui se croient très-murmurent, et ce qui reste de la faction révolutionnaire cherche à exploiter leur mécontentement. Les meneurs avaient donc pris la résolution de faire une démonstration dans la soirée d'hier. Mais ils comptaient sans leur hôte, le général Rostolan, qui remplaça le général Oudinot, parti hier matin pour Gaète. Il prit si bien ses mesures, et l'épouvante qu'il sut inspirer aux factieux fut si grande, que jamais Rome n'eut de soirée plus tranquille. A onze heures du soir on ne rencontrait çà et là que quelques rares et pusillâmes flâneurs. Nos démagogues ont agi très-sagement, et il faut les en féliciter, car s'ils eussent bougé, tout porte à croire que le général leur aurait donné une rude leçon. Que ces lâches gredins ne se montrent-ils, entendent-on dire aux soldats français, nous en finirons une fois pour toutes !

On raconte que le général Rostolan a reçu une lettre anonyme par laquelle on le menaçait du poignard. Il prit aussitôt son grand chapeau d'union, sortit seul, à pied, et se promena ainsi longtemps pour voir si ces lâches gredins oseraient tenir parole.

Messieurs les Rédacteurs,

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui les *Mélanges Religieux* du 28 du mois dernier, où j'ai vu quelques remarques d'un Bibliophile sur les *Réflexions Préliminaires* des vrais principes Politiques. Certes, je suis toujours reconnaissant de toute critique judicieuse qui pourrait être faite contre aucun de mes écrits ; mais je pense que Bibliophile, dans ses observations, a fait plutôt preuve de mauvaise volonté, disons plus, d'injustice, que d'impartialité et de critique bien fondée.

Veillez je vous prie, Messieurs, insérer cette contre-réclamation dans les *Mélanges Religieux*.

Bibliophile trouve que l'épigraphie, " ceux à qui profite l'oppression s'opposent à la propagation des lumières et de la liberté, biens inséparables ; qui détruit les lumières détruit la liberté, " n'est pas méchante de sa nature, et exprime assez bien le but de l'ouvrage ; néanmoins il voudrait qu'on s'entendît sur la valeur des mots, et comme il ne fait plus, dans son hors-d'œuvre, aucune remarque quant à l'application de ses mots, je passerai outre.

Il aurait voulu, qu'en parlant de l'état malheureux de la généralité du monde par l'iniquité de ses gouvernements, l'euse traité de la Démagogie ; je n'avais qu'y faire. La démagogie ne constitue pas une forme de

gouvernement, comme le fait la tyrannie. Dans la Démagogie il n'y a rien de durable ; ce n'est qu'un état passager, résultant d'une révolution politique violente : aucun peuple n'a jamais vécu sous une telle forme de gouvernement, et ne pouvait y vivre ; car la démagogie, lorsqu'elle domine, a toujours pour compagnes inséparables l'anarchie, la division, la guerre civile ou la guerre étrangère, et toutes les horreurs qui en dépendent ; aussi, là où elle s'est montrée, elle a bouleversé les sociétés jusque dans leurs fondemens, et les bons citoyens sont toujours enfin parvenus à l'éteindre. En pareil cas, selon la maxime de Solon, on doit regarder comme traître à la Patrie le citoyen qui, dans les crises politiques, reste dans une inaction criminelle.

Bibliophile ne trouve rien de mieux pour arrêter et comprimer les maux inséparables aux révolutions politiques qui renversent le règne de l'arbitraire et de la tyrannie, que l'intervention des puissances despotiques ; préférable semblerait donc, selon lui, de vivre honteusement sous le règne du despotisme plutôt que de s'armer et de briser le sceptre des tyrans. La raison, l'humanité et la justice demandent également de recourir à d'autres voies qu'aux principes machavéliques de Bibliophile pour détruire le ferment dangereux qui menace de corrompre les vrais principes politiques. J'en parle dans mon ouvrage à *Révolutions Politiques*.

Après avoir parlé de l'origine des sectes qui subsistent maintenant dans le monde, hors du catholicisme, au chapitre XV, un gouvernement arbitraire est incompatible avec la vraie Religion, j'ai dit " que les tyrans les plus détestables sont ceux qui réunissent en leurs personnes la royauté et le pouvoir spirituel au chef de l'Eglise ; " ce mot du chef de l'Eglise était, il me semble, assez significatif ; en outre, ce qui précède suffisait pour donner au lecteur intelligent l'expression de ma pensée ; néanmoins Bibliophile ignore si je parle du Grand Lama, de l'empereur de Russie, de la reine d'Angleterre ou du Pape, c'est ici de la mauvaise foi, ou une bien grande incapacité.

Mes opinions sur le pouvoir temporel du Pape réunies à son pouvoir spirituel ne sont pas inconnues de ceux qui connaissent mes écrits à ce sujet. Je ne pouvais avoir en vue que de désigner seulement les gouvernements schismatiques et hérétiques qui reconnaissent le souverain comme le premier chef spirituel, et par là même lui donne sur tous ses sujets plus de pouvoir pour exercer des actes tyranniques, surtout en ce qui concerne la conscience.

Je ne crains pas d'ajouter que le pouvoir spirituel du Pape n'est pas plus puissant à Rome qu'il ne l'est dans toute la catholicité ; tous les catholiques, dans toutes les contrées du monde, sont également assujettis à la puissance spirituelle du successeur de Saint-Pierre comme représentant de Jésus-Christ sur la terre, et le premier chef de l'Eglise ; mais que, comme, dans les Etats-Romains, le Pape est aussi souverain, la, comme tel, si son gouvernement était tyrannique, il serait alors le pire des tyrans ; car le vicaire de Jésus-Christ doit être moins tyran que tout autre souverain ; la vraie religion, dont il est le chef visible, lui apprend, plus à lui encore qu'àux autres, que nous sommes tous frères, que nous devons nous traiter avec charité ; et la charité défend l'injustice et la tyrannie.

Mes opinions sur le pouvoir spirituel du Pape et sur son pouvoir temporel ont été suffisamment exprimées dans ma correspondance signée " Un catholique, " qui a été publiée dans *l'Acier*. Il y a quelques semaines, au sujet de la polémique existante alors entre Messire Chéniquy et MM. les collaborateurs du journal *l'Acier*, correspondance dont la lecture peut être profitable au clergé comme aux laïcs.

Bibliophile observe que c'est, du reste, assez le caractère de nouvel auteur de ne se point trop compromettre par des précisions ; il paraît être ignorant que depuis plus de dix huit ans, j'écris en ce pays, que mes écrits et mes actes provient de mon indépendance de caractère, et que jamais une telle pensée n'a pu me venir ; néanmoins, il ajoute plus bas, " qu'il y a de bien bons principes dans mes *Réflexions Politiques*, et que le nom seul de l'auteur en fournit la garantie, on donc a-t-il pu se la garantir que lui offre mon nom ? c'est une vraie contradiction. Ailleurs, il ne trouve, dit-il, qu'un seul passage en politique où je sois assez clair. Je suis fâché pour lui que les yeux de son intelligence ne soient pas plus ouverts.

Ensuite, l'auteur de la critique déplore de trouver dans les *Réflexions Politiques* des omissions et des erreurs. J'avoue qu'il aurait été possible de signaler quelques erreurs typographiques ; mais, enfin, il n'en dit rien ; voyons donc ce qu'il désigne comme des erreurs et des omissions.

D'abord, de ce que j'ai dit que " l'éducation altère et change la nature de l'homme. L'esclave, sous le joug de l'oppression, ne peut être enflammé du courage patriotique de l'homme libre, " erreur ! s'écrite Bibliophile ; car l'éducation perfectionne et n'altère ni ne change l'homme.

Comme je l'ai déjà observé, le lecteur intelligent, pénétré des vices de l'auteur d'un écrit, ne le juge pas sur une phrase tronquée ; ce qui précède et ce qui suit ce passage ne laissent aucun doute sur ma pensée, je ne parlais, et je ne pouvais parler que de l'éducation politique qu'un peuple reçoit sous un gouvernement despotique.

D'ailleurs, si une bonne éducation perfectionne notre nature, une mauvaise éducation l'altère et la déprave. Une éducation, par exemple, des professeurs du philo-sophie n'est propre qu'à former des athées ou des êtres rebelles à leur Dieu, et prévaricateurs aux lois de la morale autant qu'aux lois de la société civile et politique ; mais je ne mentionnais qu'une éducation politique, et qui oserait contester que, bonne, elle est favorable aux peuples et à leurs libertés, qu'elle enflamme les vertus religieuses, civiles et patriotiques les plus sublimes ; mais que, mauvaise, on l'a vue, et toujours, produire aux nations les résultats les plus déplorables, tant religieux, civils que politiques ?

En outre, Bibliophile trouve étrange, et appelle erroné ces paroles : " La liberté de conscience doit exister dans tout gouvernement juste ; il n'appartient pas au pouvoir humain de persécuter, et d'intervenir dans une affaire qui est de Dieu à l'homme. L'homme ne doit être responsable qu'à Jésus-Christ de ses opinions religieuses ! "

Dans sa rage de critiquer aimerais-je donc mieux les lois de Henri VIII, d'Elizabeth ou de l'empereur de Russie ? En quoi mes paroles sont-elles répréhensibles ? Qui est donc le Pêtre, quel est le gouvernement humain,

à qui l'homme doit compte de sa conscience ? Parlez... Quel est le tribunal humain qui puisse réellement assujettir la conscience de l'homme par des lois usurpatrices et par le despotisme le plus monstrueux ? Qui a autorisé l'existence de ce tribunal ? Est-ce Dieu ? est-ce la moralité ? est-ce la justice ? Tous ils le repoussent.

Mais l'Eglise, dit-il ; l'Eglise n'est pas un tribunal humain ; c'est l'œuvre de Jésus-Christ, l'œuvre de Dieu lui-même.

Enfin, pour en finir, Bibliophile aurait voulu que des applications de l'histoire moderne eussent été faites à mes réflexions préliminaires, tout en reconnaissant qu'on ne pouvait point, ni tout dire, ni tout mettre dans un tel écrit ; mais alors pourquoi fait-il cette remarque ? Elle est parfaitement déplacée.

Des applications de l'histoire moderne sont faites dans mon ouvrage sur les vrais principes politiques autant qu'il est convenable qu'elles le soient ; et si le savant écrivain politique, dans sa manie de critiquer, prend, plus tard, la plume pour nous gratifier de son savoir, je lui conseille, avant de se mettre à l'œuvre, de se pénétrer un peu plus de son sujet.

C. DUMESNIL.  
Stc. Thérèse de Chambly, le 3 septembre 1849.

L'intérêt que nous portons aux Sourds-Muets, nous engage à attirer fortement l'attention des lecteurs sur la communication suivante : Les sacrifices que font des compatriotes pour opérer le plus grand bien, ne devraient jamais demeurer sans sympathie.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

Depuis que la Législature ont, il y a 13 ans, la malheureuse inspiration de cesser d'encourager l'école des Sourds-Muets si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorant le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans un impitoyable et injuste oubli par la majorité de nos législateurs, on se plaignit avec droit d'une telle apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Voulaient-ils améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écoulaient que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreux pensée d'o'vrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. — Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves, S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. — Dans la vue d'encourager l'école, des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 40 paires par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. — Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments, il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. — Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, rue Dufresne, près de la traversée des Siambois de Longueuil. Elle s'ouvrira, comme il a déjà été annoncé, Vendredi le 7 Septembre.

Montréal, le 3 Septembre, 1849. (Communiqué.)  
Les autres journaux sont priés de reproduire cette communication.

DECOUVERTE IMPORTANTE DE TOURBE.

On a fait en Irlande une découverte qui deviendra bien plus importante que celle des mines d'or de la Californie en faveur de l'Amérique. C'est une découverte qui, si elle est bien constatée, ouvrira pour le Royaume-Uni des sources de richesses qui surpasseront celles de mille Californies. Mines de richesses, qui auront des propriétés extraordinaires en sorte que tous les frais d'exploration seront des gains nets pour le peuple, en même temps que le terrain d'où on retirera ce trésor sera enrichi par son enlèvement même.

D'après les données de Lord Ashley 100 tonnes de tourbes qui coûtent 28, et dont le travail pour l'employer peut valoir aussi 28, en tiennent :

	Valenr.
Carbone d'anthracite	2602
Silic	2310
Vinagre	600
Naphtic	30
Chandelles	600
Huile camphine	600
Huile commune	800
Gaz	800
Potasse (centres)	1 13 8
	221 15 8

M. Owen, dit-il, a fait ces expériences non seulement sur 100 tonnes, mais sur plusieurs milliers de tonnes de tourbe, pendant l'espace de douze mois. Il a dépensé son capital à cela ; et il est prêt à risquer son caractère et sa fortune, pour parvenir à une issue. Lord Ashley ajoute qu'il peut dire que lorsque la tourbe a été enlevée, le terrain qui est dessous est fertile au delà de toute description, étant complètement saturé d'ammoniaque ; et non seulement tout le pays sera enrichi par le moyen de cette tourbe, mais ensuite le fond sera changé en une riche culture.

L'introduction de la navigation par la vapeur, les chemins à lisses, l'agriculture d'après la chimie, l'application du fluide électrique, inconnue il y a deux cents ans l'usage qu'on en a fait depuis vingt ans, et de tant d'autres applications des forces de la chimie, nous fait espérer qu'on retirera des avantages inestimables sur les matières que nous offre la nature.

Si tout cela est vrai, dit un journal de New-York, cette découverte sera d'un immense avantage pour les Etats-Unis. On fait déjà un grand commerce de tourbe dans le Massachusetts et en d'autres endroits de la Nouvelle-Angleterre. Nous savons aussi qu'en d'autres parties du pays on coupe et fait sécher la tourbe pour l'employer en chauffage. Toutes ces choses prendront une nouvelle valeur, si ce qu'on a dit plus haut se trouve vrai.  
Montréal Hérald.

Lorsque nous hasardâmes, un jugement sur le buste portrait de Mgr. de Montréal, exécuté par M. Bulet, jeune artiste Français, nous pensions que l'opinion publique, par ses organes, confirmerait ou redresserait ce jugement. A notre désappointement, peu de journaux français ont parlé du travail de M. Bulet. Nous sommes loin de vouloir régenter qui que ce soit ; mais, qu'il nous soit permis de dire que ce silence peut être pris pour de l'insonniance, et que l'insonniance en matière de beaux arts est une tache pour une population. Si un statuaire habile et recommandable ne réveille aucune sympathie, n'est-il pas à craindre que les artistes ne secouent la poussière de leurs pieds pour ne plus reparaitre sur nos bords ?

La rentrée des élèves du Couvent de la Longue-Pointe est fixée au 15 du courant.

Une horrible tentative d'incendiat eut lieu, avant-hier, à 2h. du matin ; le feu fut mis, aux moyen du tuyau du gaz, dans le magasin de Thomas Wilson et menaça de réduire en flammes l'Hotel-Rusco, l'Hotel-Québec et même l'Hotel du Gouvernement.

ETABLISSEMENT DES FRÈRES DES ECOLES CH. A BEAUHARNAIS.

Nous nous réjouissons sincèrement en voyant de toute part se multiplier les établissements destinés à l'éducation de la jeunesse. Les obstacles disparaissent et les sacrifices se changent en jouissance et en ambition devant l'émulation toujours croissante des hommes bienfaisants qui encouragent cette œuvre de la régénération intellectuelle et sociale.

Voilà qu'à Beauharnais une maison vient d'être bâtie à cette fin par souscriptions volontaires. Le Docteur Meilleur, si recommandable et si avantageusement connu par son dévouement, son habileté et ses principes, a puissamment encouragé cet établissement. Le curé du lieu et quelques citoyens ont contribué aussi, en raison de leurs ressources.

Les classes de ce nouvel établissement commenceront le 14 courant. Les langues française et anglaise, la grammaire, la littérature, les mathématiques et l'histoire feront partie essentielle de l'enseignement. Ceux qu'on y recevra à titre de pensionnaires, ou d'externes, seront logés seulement ; la pension sera prise dans le village.

Pour le prix s'adresser au frère directeur de l'établissement.

Nous prions les lecteurs de vouloir bien faire attention à l'annonce suivante que nous envoie Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Bytown.

COLLEGE DE BYTOWN.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc ; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.

Bytown, 3 septembre 1849.

UNE DES CURES LES PLUS REMARQUABLES DONT IL AIT JAMAIS ETE QUESTION.

Valduboro, Maine, 30 juillet, 1845.  
Cher Monsieur : ayant éprouvé au si grand bien de l'usage de votre inappréciable remède, je sens qu'il est de mon devoir d'acquiescer au monde ce qu'il m'a fait. Naturellement doué d'une forte constitution, j'étais joui d'une santé parfaite jusqu'à l'automne de 1843, époque où je fus incommodé par une gêne au côté gauche, accompagnée d'une douleur considérable. Au mois de juillet, je fus atteint d'un rhume violent, qui continua jusqu'à l'automne ; alors je fus confiné à la maison pendant huit mois, et tout le temps, mon rhume fut très-sérieux. Je toussais souvent pendant deux heures ; j'expectoriais chaque jour une quantité considérable de matière désagréable, accompagnée de sang. J'ai quelquefois rempli une mesure considérable de sang. Je consultai trois médecins qui firent tout ce qu'ils purent pour moi, je devais mourir ; je ne pouvais même plus vivre que quelques temps. L'un d'eux me dit que je n'avais plus de pulmones. A ce moment critique, quand des médecins éminents avaient épuisé leur art, que mes ans désespéraient la vie, toutes mes espérances de rétablissement de ma santé, se tournèrent vers le

Baume de cerises sauvages du Dr. Wistar.  
Après en avoir pris une bouteille et demie, mes violents accès de toux s'éloignèrent ; je continuai à prendre de ce baume jusqu'au printemps de 1844, où je cessai de cracher du sang ; ma santé et mes forces s'améliorèrent au point que je pus sortir de ma maison, sans pourtant pouvoir travailler pendant un an. A présent ma santé est bonne ; je puis faire chaque jour l'ouvrage d'un homme ordinaire sur ma ferme.

Témoin : THOMAS BENNER.  
Les ordres doivent être adressés à Seth M. Fowle, Boston, Mass. Prix une piastre la bouteille, ou 6 bouteilles pour 5 piastres. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Cartier et Cie, rue St. Paul ; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

DÉCÈS.

En cette ville, hier matin, après quelques heures de maladie, Ersk-Lewis Doolittle, Ecr. âgé de 52 ans.  
A St. Jean, le 30, après quatre jours de maladie, M. Léon Langelier, marchand, âgé de 22 ans.  
A St. Rémi, le 28, Adolphe-Léopold, enfant du Dr. Dugas, âgé d'un moi et 26 jours.  
Le 31 ult., de la maladie régnante, John Ross, marchand épiciier, Côte de Léry, âgé de 49 ans.

BAZAR! BAZAR!!

MARDI prochain, le 11 du courant, et les deux jours suivants, il y aura un BAZAR à la MAISON DE LA PROVIDENCE, en faveur des femmes âgées et infirmes et des orphelins de cet Asile. La salle du BAZAR, pendant les trois jours, demeurera ouverte depuis 2 heures P. M. jusqu'à 9 heures du soir. Les personnes bienveillantes de la ville sont priées de visiter ce BAZAR, et de contribuer, par leurs aumônes, à encourager cette œuvre de charité.

COLLEGE DE STE. THERESE.

LA rentrée des Elèves au COLLEGE DE STE. THERESE est fixée au 18 septembre prochain.  
4 septembre 1849.

ANALYSE

EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

PROCÉDÉ D'UN ABRÉGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES ET DE LEURS EFFETS GÉNÉRAUX, SUIVIE D'APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES, PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICALES D'APRÈS LA NATURE DE CES EAUX.

ABRÉGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES.

On donne ce nom à toute eau naturelle chargée de matières salines, pour n'être plus potable, ou encore à celle de ces mêmes eaux que réclame l'art de guérir, et qui prend plus exactement le nom de médicament.

Ces eaux résultent de l'évaporation de l'eau à la surface du Globe et de la condensation correspondante de sa vapeur. Elles se trouvent répandues par infiltration entre les diverses superpositions de notre globe, dont elles suivent les pentes jusqu'à ce que, rencontrant des couches imperméables qui les retiennent, elles s'écoulent souterrainement pour jaillir au dehors dès qu'une issue leur est offerte.

Elles sont froides ou chaudes; les chaudes se rencontrent dans les terrains volcaniques; leur température atteint ou dépasse 20° Réaumur. Les froides sont celles dont la température est inférieure à l'air ambiant lors de la saison des bains.

La composition de ces liquides est plus ou moins complexe. Les substances que l'analyse chimique y a démontrées jusqu'à présent sont très nombreuses. Ce sont les différents gaz, les acides carboniques, sulfuriques, nitriques, boriques, etc.

Les plus complexes des eaux minérales ne contiennent qu'un petit nombre d'agents médicaux. Ceux que l'on y rencontre le plus ordinairement sont les chlorures de sodium, de calcium et de magnésium; le sous-carbonate de soude, les sous-carbonates de chaux, de magnésium et de fer, les sulfures de calcium et de magnésium, etc.

EFFETS DES EAUX MINÉRALES EN GÉNÉRAL.

Ces effets se rapportent soit à l'eau proprement dite, soit au calcaire qu'elles renferment, soit enfin aux différentes substances salines, ou autres, qu'elles contiennent et qui caractérisent et classent d'elles.

Quelque soit leur nature, elles introduisent toutes dans l'économie humaine une somme de liquides plus ou moins chargés de substances stimulantes; et appliquées sur la peau ou à la membrane gastro-intestinale, elles excitent plus ou moins de vitalité, réveillent le jeu des organes, déterminent une sorte de mouvement fébrile, de fièvre métricienne accompagnée momentanément du moins, de l'augmentation des forces; et quelquefois d'un bien être inconnu et presque toujours suivi d'effets diurétiques, diaphorétiques et purgatifs.

EFFETS PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES FROIDES, EMPLOYÉES COMME BAIN.

Toutes les fois que le corps est immergé dans l'eau froide, il s'en suit une séduction qui porte son action principale sur le système nerveux et les fonctions qui en dépendent le plus immédiatement. Si l'immersion a été de courte durée, il s'établit immédiatement une réaction caractérisée par l'accélération du pouls, et par l'augmentation de la chaleur de la peau, la réaction qui rétablit ordinairement avec facilité après un bain froid dans l'eau ordinaire, est d'autant plus vive après le bain d'eau salée que les sels qu'elle contient en dissolution sont eux-mêmes doués de propriétés plus excitantes.

L'expérience démontre que l'excitation fébrile est en quelque sorte incompatible avec les spasmes; aussi les bains d'eau salée sont-ils un des meilleurs moyens à opposer aux affections spasmodiques. Les faits démontrent aussi que les personnes nerveuses trouvent bien de cette indication.

Mais il est une précaution à prendre en faisant usage des bains froids, c'est que les bains froids ne doivent durer que deux, quatre et au plus six minutes. Si au contraire ils sont longtemps prolongés, la stupéfaction primitive peut durer plusieurs heures, et la fièvre réactionnelle ou n'a pas lieu, ou elle se développe avec une intensité qui n'est pas toujours sans inconvénient.

Parmi les effets des bains d'eau salée, il en est un qui a une grande influence, c'est la répartition de la chaleur animale dans tous les membres du corps. Les pieds, les mains presque toujours glacées chez les gens nerveux, reprennent promptement une température normale et la peau du corps, jadis très sensible au froid, perd promptement cette susceptibilité. Ce résultat conduit à un autre encore plus capital, c'est que des personnes qui s'en trouvent dès qu'elles sentent un peu de froid ou qui éprouvent des diarrhées et des accidents divers peuvent ensuite braver impunément les rigueurs d'une mauvaise saison.

Il est un nombre considérable de maladies internes, que les personnes du sexe éprouvent et qui les font languir, mais que l'on ne peut décrire ici; la plus grande partie de ces maladies trouvent un remède efficace par l'usage des bains d'eau salée, administrés convenablement d'après les prescriptions des médecins qui ont fait une étude spéciale de l'usage des bains froids dans l'eau salée.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre orthonique. Les conditions seront très-faciles. S'adresser J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son

ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institutur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour. Septembre prochain. S'adresser à Messie Durocher, prête et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désirent utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (sur titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie, } 26 décembre 1848.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment les graines. LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on tient les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ. Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Fèves Brocoli Betteraves Choux-fleurs Capucines Concombes Carottes Cerfeuil Sarricette Poireaux Laitue Melons Marjol Oignons Pois-Chux Montars Panais Citrouille Persils Rhabarbo Romarin Raves Sauge Choux de Savoie Saffran Sarricette Thym Epinards Navet Tomates Tabacs Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc. BENJ. WORKMAN & Co. Cie. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 6 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de graines.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Exécutive de la Province, et des places de dans Baux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

DAMIS PAUL, ORGANISTE GÉNÉRAL, ayant fixé sa résidence, près du 'Convent' du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfans in-32 Do des enfans pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 &c. &c. &c.

Un assortiment très varié LE LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ETS ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE etc. Cie. rue St. Vent, No. 3 } 21 mai 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chloas.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, &c. Paere. Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, &c. Paere.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, &c. Paere. N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. Paere, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ontawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, &c. Paere. Dito dans ceux qui le seront ci-après, &c. Paere. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la Couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique & belles-lettres, etc., Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES. Les MELANGES ne requièrent pas d'abonnement par mois de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

Les annonces qui doivent paraître L'EXTRAIT, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIZET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. La Rocque, } Pres. { Fr. Jos. CASAS. }